

PROTOCOLE SANITAIRE

RAPPEL DES MESURES OBLIGATOIRES DANS L'ENSEMBLE DU PARC

- ✚ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- ✚ Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- ✚ Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- ✚ Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- ✚ Les masques doivent être portés systématiquement par toutes les personnes de plus de 11 ans
- ✚ Respecter le sens de circulation dans l'établissement (notamment pour la serre et les salles d'exposition à leur réouverture)

JAUGE SALLES : 65% de la capacité habituelle

Capacité des salles hors ajout de mobiliers et hors évènementiel avec restauration

- ✚ **Salle Emerald** : capacité maximum 364 personnes / 560 mètres carrés
- ✚ **Salle Linné** : capacité maximum 188 personnes + 3 personnes à mobilité réduite, en respectant un sens de circulation unique (entrée/sortie), occupation des sièges en quinconce afin de respecter la distanciation sociale sur les côtés, avant et arrière / jauge normale 293 sièges
- ✚ **Bar de la Serre** : capacité 45 personnes maximum en intérieur ou 75 personnes avec les 2 terrasses extérieures
- ✚ **Salle Hibiscus** : capacité 65 personnes maximum /100 m2
- ✚ **Salle Bougainville** : capacité 65 personnes maximum/100m2
- ✚ **Salle Cassini** : capacité 65 personnes maximum/100m2
- ✚ **Salle Prairial**: capacité 65 personnes maximum/100m2
- ✚ **Salle Floréal** : capacité 65 personnes maximum/100m2

Les masques et le gel hydro alcoolique sont à la charge des organisateurs d'évènements dans l'enceinte du parc.